

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1248

22 novembre 2005

### SOMMAIRE

ACL Property Two, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59864	Inter Best Car S.A., Mamer . . . . .	59891
Aequitas Europe 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59892	International Omnia S.A., Luxembourg . . . . .	59896
Aequitas Europe 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59884	International Omnia S.A., Luxembourg . . . . .	59897
Arela, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59893	J. Van Breda Beheersfonds, Sicav, Luxembourg . .	59888
Aster City Cable Holding (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg . . . . .	59897	J. Van Breda Beheersfonds, Sicav, Luxembourg . .	59888
Braginve S.A. . . . .	59884	Kolissane Holding S.A., Luxembourg . . . . .	59894
Business Development Group, S.à r.l., Bridel . . . .	59892	KPI Residential Property 4, S.à r.l., Niederanven .	59897
C.C.A. Participations S.A., Luxembourg . . . . .	59869	Lamda Investments S.A., Luxembourg . . . . .	59876
California Internet Holding S.A., Luxembourg . . . .	59885	Lanthea Holding S.A., Luxembourg . . . . .	59894
California Internet Holding S.A., Luxembourg . . . .	59885	Mega Environnement S.A., Luxembourg . . . . .	59895
Camber 2 S.A., Luxembourg . . . . .	59891	Millenium Capital Participations S.A., Luxem- bourg . . . . .	59887
Centurion S.A., Luxembourg . . . . .	59893	Millenium Capital Participations S.A., Luxem- bourg . . . . .	59887
COFINES, Compagnie Financière de l'Esterel S.A., Luxembourg . . . . .	59882	Millenium Capital S.A., Luxembourg . . . . .	59887
CORSAIR (Luxembourg) N° 15 S.A., Luxembourg	59890	Millenium Capital S.A., Luxembourg . . . . .	59887
CORSAIR (Luxembourg) N° 17 S.A., Luxembourg	59890	Mimosas S.A., Luxembourg . . . . .	59870
CORSAIR (Luxembourg) N° 18 S.A., Luxembourg	59891	Mohacs Corporation Holding S.A., Luxembourg .	59886
CORSAIR (Luxembourg) N° 19 S.A., Luxembourg	59890	Mohacs Corporation Holding S.A., Luxembourg .	59886
Delta-Immo S.A., Strassen . . . . .	59883	Mohacs Trading & Services S.A., Luxembourg . .	59858
Echolux S.A., Schifflange . . . . .	59871	Mohacs Trading & Services S.A., Luxembourg . .	59858
Equinox Management Company S.A., Luxem- bourg . . . . .	59885	NABPP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59884
FDV Venture S.A., Luxembourg . . . . .	59877	Onda International Holding S.A., Luxembourg . .	59882
FDV Venture S.A., Luxembourg . . . . .	59881	Onda International Holding S.A., Luxembourg . .	59882
Fimaco S.A.H., Luxembourg . . . . .	59889	Onda International Holding S.A., Luxembourg . .	59882
Fimaco S.A.H., Luxembourg . . . . .	59889	Pacific Overseas International S.A., Luxembourg.	59883
Fondho, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59870	Pamina S.A., Luxembourg . . . . .	59894
Freileitungsbau, S.à r.l., Colmar-Berg . . . . .	59871	Pasie S.A., Luxembourg . . . . .	59863
GazInvest Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	59891	Portfolio Multi-Manager Fund, Sicav, Luxembourg	59889
Général Service Investissement S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	59894	Portfolio Multi-Manager Fund, Sicav, Luxembourg	59889
Gerflor Finance S.A., Luxembourg . . . . .	59869	Rally Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg . . . .	59893
Gerflor Finance S.A., Luxembourg . . . . .	59869	Rebrifi S.A.H., Luxembourg . . . . .	59890
Helarb C.C.N., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59872	Rebrifi S.A.H., Luxembourg . . . . .	59890
Helarb Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59872	Regulux, S.à r.l., Dudelange . . . . .	59892
Helarb S.P.M., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59872	Remich S.A., Luxembourg . . . . .	59885
Iber-Promotions S.A., Frisange . . . . .	59871	Rentainer S.A., Luxembourg . . . . .	59883
Induno S.A., Luxembourg . . . . .	59892	Roebuck Park, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59886
Intelligent Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	59883	Roebuck Park, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59886
		Roga International S.A., Luxembourg . . . . .	59885

<b>S.P.P.F. (Société de Prise de Participation Financière) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59870</b>	<b>SHA Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59872</b>
<b>Second Millennium Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59871</b>	<b>SHA Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59876</b>
<b>Sécurité Services Installation Luxembourg SSI Lux, S.à r.l., Howald</b> .....	<b>59859</b>	<b>Siewit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59870</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Société Générale d'Investissements S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59888</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Socket Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59888</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Sodime Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59870</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Sofirec S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>59881</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Sweelinck Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59891</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Themis S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59858</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59893</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Trëppelfrënn Leideleng, A.s.b.l., Leudelingen</b> .....	<b>59861</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>Vinala Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59894</b>
<b>Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59895</b>	<b>West El, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59904</b>

**MOHACS TRADING & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.167.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2005 que:  
Sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- Serge M. Bitboul;
- Paul N. Worth;
- Francis N. Hoogewerf.

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- Richard Turner.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2005, réf. LSO-BF00596. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058547.3/634/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**MOHACS TRADING & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.167.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2005, réf. LSO-BF00570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent domiciliataire*

Signature

(058515.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**THEMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 79.595.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG01995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature.

(059013.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**SECURITE SERVICES INSTALLATION LUXEMBOURG SSI LUX, S.à r.l.,****Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 109.128.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme LORALUX INVEST S.A., avec siège social L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SECURITE SERVICES INSTALLATION LUXEMBOURG SSI LUX, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la maintenance des systèmes de sécurité et électriques, les installations électriques, de climatisation, chauffage et ventilation dans le domaine industriel ainsi que toutes les activités connexes ou accessoires s'y rattachant directement ou indirectement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Howald.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme LORALUX INVEST S.A., avec siège social L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, bâtiment 1.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Hacquard, maître-électricien, né le 25 mai 1967 à Woippy, (France) demeurant à F-57535 Bronvaux, 2, rue du Centre, (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante, représentée comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2005, vol. 532, fol. 14, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2005.

J. Seckler.

(060195.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

**TRÉPPELFRÉNN LEIDELING, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: L-3361 Leudelingen, 5, place des Martyrs.

H. R. Luxemburg F 1.153.

 —  
 STATUTEN

**Kapitel 1: Bezeichnung, Sitz und Dauer**
**Art. 1. Bezeichnung.** Die Vereinigung wird TRÉPPELFRÉNN LEIDELING A.s.b.l. benannt.

Die Vereinigung wird geregelt durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 betreffend Vereinigungen ohne Gewinnzweck sowie es in der Folge abgeändert wurde durch die Gesetze vom 22. Februar 1984 und vom 4. März 1994 und gemäss nachfolgenden Statuten und diesbezüglichen Reglementen.

**Art. 2. Sitz.** Der Sitz der Vereinigung befindet sich in der Sporthalle in L-3361 Leudelingen, 5, place des Martyrs.

Die Postadresse kann in eine andere Ortschaft verlegt werden durch Beschluss der Generalversammlung entsprechend einem vorgelegten zu ergreifenden Entschluss.

**Art. 3. Dauer.** Die Dauer der Vereinigung wird auf eine unbestimmte Zeit festgelegt.

**Kapitel 2: Ziel, Sinn und Zweck**
**Art. 4.** Die Vereinigung hat zum Zweck die Unterstützung und Förderung jeglicher freizeitsportlicher Aktivitäten, die Organisation und die Ausübung der Volkssportwanderungen wie es im Kapitel 2 Artikel 4 der Statuten der FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE LA MARCHÉ POPULAIRE (F.L.M.P.) präzisiert wird.

**Art. 5.** Zur Erfüllung seiner Aktivitäten und zum Erreichen seiner Ziele ist die Vereinigung der F.L.M.P. angegliedert und unterwirft sich deren statutarischen und reglementarischen Bestimmungen.

Die Vereinigung kann alle notwendige und nützliche finanzielle, bewegliche und unbewegliche Transaktionen abschliessen, jegliche juristische Urkunden erstellen im Hinblick auf die Erfüllung und das Erreichen seines Zieles und Zweckes.

**Kapitel 3: Mitgliedschaft**
**Art. 6.** Jeder kann Mitglied der Vereinigung werden.

Die Mitgliederzahl ist unbegrenzt. Die Mindestzahl der Mitglieder beträgt 5 Personen, die Ehrenmitglieder nicht einbegriffen.

**Art. 7. Mitglieder.** Als Mitglieder der Vereinigung werden alle Personen aufgenommen, die ihren Willen hierzu bekunden und welche bereit sind die Statuten und Reglemente der Vereinigung anzunehmen und zu befolgen.

Die Aufnahme wird vom Verwaltungsrat genehmigt. Die Aufnahme wird durch die Übergabe einer Mitgliedskarte festgestellt bei Bezahlung eines jährlichen Mitgliederbeitrages.

Unter den Mitgliedern unterscheidet man lizenzierte aktive, inaktive Mitglieder und Ehrenmitglieder welche gemäss einem entsprechendem Reglement bezeichnet werden.

Stimmberechtigt in der Generalversammlung sind nur die lizenzierte aktive Mitglieder.

**Art. 8. Ehrenmitglieder.** Als Ehrenmitglied sind jene Personen zugelassen, welche ihren Willen hierzu bekunden, vom Verwaltungsrat genehmigt werden und die Auflagen erfüllt haben die ihnen für die Aufnahme gestellt wurden und welche der Vereinigung und dem Volkssport grosse Verdienste erwiesen haben.

Die Aufnahme wird durch die Übergabe einer Mitgliedskarte festgestellt bei Bezahlung eines jährlichen Mitgliederbeitrages

**Art. 9. Austritt.** Die Mitgliedschaft aus der Vereinigung erlischt:

- bei freiwilligem Austritt;
- bei Ausschluss aus der Vereinigung.

Ein Mitglied kann seine Mitgliedschaft in der Vereinigung aber auch durch Ausschluss verlieren. Der Ausschluss erfolgt durch die Generalversammlung - bei Zweidrittelmehrheit der ausgezählten (abgegebenen) Stimmen und auf Vorschlag des Verwaltungsrates aus folgenden Gründen:

1. schädliches, ernstes und wiederholtes Fehlverhalten gegenüber den Statuten und den Reglementen;
2. schändliches Auftreten gegenüber der Vereinigung oder diese in Misskredit gebracht zu haben.

Der Verwaltungsrat kann, nach Anhörung des Beschuldigten und durch Zweidrittelmehrheit seiner Mitglieder, einen sofortigen Ausschluss eines Mitgliedes aussprechen in Anbetracht vorgenannten Gründen und in Erwartung eines definitiven Beschlusses durch die folgende Generalversammlung.

**Art. 10. Mitgliederbeitrag.** Der jährlicher Mitgliederbeitrag wird durch die Generalversammlung festgesetzt. Er kann für die lizenzierten aktive, nichtaktive Mitglieder und Ehrenmitglieder unterschiedlich sein.

Der jährliche Mitgliederbeitrag kann den Betrag von 25,00 EUR nicht übersteigen.

**Kapitel 4: Ausführende Organe**
**Art. 11.** Die ausführende Organe der Vereinigung sind:

1. die Generalversammlung;
2. der Verwaltungsrat.

**Kapitel 5: Generalversammlung**
**Art. 12.** Die Generalversammlung besteht aus allen Mitgliedern der Vereinigung.

Die Generalversammlung tritt einmal im Jahre - innerhalb der 3 ersten Monaten - in der Ortschaft Leudelingen zusammen.

Die Generalversammlung ist das höchste Organ der Vereinigung und verfügt über alle Gewalten welche ihr gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und den Statuten zuerteilt werden.

**Art. 13.** Der Generalversammlung sind vorbehalten.

1. die jährliche Genehmigung der Konten und der Haushaltsvorlage;
2. die Änderungen der Statuten;
3. die Wahl und Absetzung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
4. die Auflösung der Vereinigung;
5. der Ausschluss eines Mitgliedes;
6. die Festlegung des jährlichen Mitgliedbeitrages.

**Art. 14.** Der Verwaltungsrat kann eine ausserordentliche Generalversammlung, auf eigene Initiative, einberufen. Er muss diese einberufen innerhalb von 2 Monaten auf schriftliche und begründete Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder.

**Art. 15.** Die Mitglieder werden durch schriftliche Mitteilung mindestens 1 Monat vor dem Versammlungstermin einberufen.

Die Einladung muss Datum, Uhrzeit, Lokal und die Tagesordnung enthalten, welche folgende Punkte begreift.

1. die Annahme des Berichtes der vorigen Versammlung;
2. das Vorstellen des Aktivitätsberichtes der Verwaltungsratsmitglieder;
3. den Bericht der finanziellen Kontrollkommission;
4. die zu gewährende Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
5. die Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und der finanziellen Kontrollkommission;
6. die Festlegung des jährlichen Mitgliederbeitrages;
7. die Prüfung und Abstimmung der Haushaltsvorlage für das nächste Jahr;
8. Prüfung der eingereichten Anträge, welche dem Verwaltungsrat ordnungsgemäss vorgelegt wurden.

Die Generalversammlung kann nur über die Punkte abstimmen, die auf der Tagesordnung enthalten sind.

**Art. 16.** Jeder schriftlicher und begründeter Antrag, welcher von einem Mitglied mindestens 8 Tage vor der Generalversammlung beim Verwaltungsrat eingereicht wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

**Art. 17.** Alle Beschlüsse der Generalversammlung werden rechtmässig mit der absoluten Mehrheit der Stimmen der anwesenden lizenzierten aktiven Mitglieder getroffen, sofern die gesetzliche und reglementarische Bestimmungen dies erlauben.

### **Kapitel 6: Verwaltungsrat**

**Art. 18.** Die Vereinigung wird von einem Verwaltungsrat verwaltet. Dieser setzt sich folgendermassen zusammen:

- einem Präsidenten;
- einem Vize-Präsidenten;
- einem Sekretär;
- einem Kassierer;
- aus Beisitzenden.

Der Verwaltungsrat setzt sich zusammen aus mindestens 5 Mitgliedern.

**Art. 19.** Dem Verwaltungsrat obliegt:

- die Geschäftsführung der Vereinigung;
- die Organisation und Zusammenrufung der Generalversammlung;
- die Ausführung der Beschlüsse der Generalversammlung;
- die Vertretung der Vereinigung bei allen möglichen Anlässen und vor Gericht.

Im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, der Statuten und Reglemente hat er die umfassendste Rechte in Bezug auf die Führung der Vereinigung.

**Art. 20.** Ein jedes volljähriges Mitglied kann seine Kandidatur für den Verwaltungsrat stellen. Wenn mehrere Posten zu besetzen sind und es jeweils nur eine Kandidatur gibt, kann die Generalversammlung das Verfahren der gemeinsamen Abstimmung beschliessen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer von 2 Jahren gewählt, vorbehaltlich des Artikel 15 Punkt 4 der Statuten.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt freie Posten im Laufe eines Jahres mit einem Kandidaten zu besetzen. Dieses Mandat muss in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

**Art. 21.** Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder des Sekretärs zusammen, wenn die Interesse des Vereins oder die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder es verlangen. Er muss sich mindestens 3 Mal im Jahre treffen.

Der Verwaltungsrat berät sich unter dem Vorsitz des Präsidenten und, in dessen Abwesenheit, seines Delegierten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates sind rechters, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend sind und diese die absolute Mehrheit der anwesenden Mitglieder erlangt haben. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in einem Register vom Sekretär eingetragen und aufbewahrt. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können von den Mitgliedern eingesehen werden.

### Kapitel 7: Statutenänderungen

**Art. 22.** Nur die Generalversammlung ist berechtigt über eine Änderung der Statuten zu befassen, wenn diese auch in der Einladung zur Generalversammlung aufgeführt wird.

Die Generalversammlung kann nur rechtens einen diesbezüglichen Beschluss fassen, wenn Zweidrittel der Mitglieder anwesend sind.

Wenn in einer ersten Generalversammlung Zweidrittel der Mitglieder nicht anwesend sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden (gemäss den statutarischen Bestimmungen), die ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder rechtens beraten kann.

Eine Änderung kann nur mit einer zweidrittel Mehrheit der anwesenden Mitglieder beschlossen werden.

### Kapitel 8: Auflösung

**Art. 23.** Die Auflösung der Vereinigung kann nur erfolgen, wenn diese auf der Tagesordnung der Generalversammlung ausdrücklich vorgesehen ist.

Die Generalversammlung kann die Vereinigung nur auflösen, wenn Zweidrittel der Mitglieder anwesend sind.

Ist dies nicht der Fall, so kann gemäss den statutarischen Bestimmungen eine zweite Versammlung einberufen werden. Ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder, kann die Auflösung beschlossen werden, wenn mehr als Zweidrittel der anwesenden Mitglieder dies beschliesst.

Im Falle einer Auflösung wird das verbleibende Vermögen, nach Bezahlen jeglicher Schulden, dem «Office social» der Gemeinde Leudelingen übertragen.

Gegenwärtige Statuten wurden in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. April 2005 genehmigt und ersetzen alle vorherigen Fassungen.

Im Anschluss an die ausserordentliche Generalversammlung vom 19. April 2005 und nach Genehmigung der Statuten, nehmen die anwesenden Mitglieder folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der Sitz der Vereinigung TRÉPPELFRÈNN LEIDELING, A.s.b.l. befindet sich in der Sporthalle 5, place des Martyrs, L-3361 Leudelingen.

Die Korrespondenzadresse der Vereinigung ist folgende: 45, rue de Luxembourg, L-3360 Leudelingen.

#### *Zweiter Beschluss*

Es werden als Mitglieder des Verwaltungsrates ernannt:

- Hintgen François, Rentner, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in D-54329 Konz, 40, Niedermennigerstrasse;
- Muller Raymond, Gemeindearbeiter, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-3350 Leudelingen, 30A, rue du Cimetière;
- Roulling-Lahyr Charlotte, Privatbeamtin, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-3360 Leudelingen, 45, rue de Luxembourg;
- Schwirtz Jean, Rentner, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-3377 Leudelingen, 64, rue de la Gare;
- Schwirtz-Botzem Thérèse, Hausfrau, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-3377 Leudelingen, 64, rue de la Gare;
- Steimes Jean, Rentner, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-3377 Leudelingen, 8, rue de la Gare;
- Wantz Henri, Rentner, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-3377 Leudelingen, 26, rue de la Gare;
- Wintersdorf Jean-Claude, Rentner, mit luxemburgischer Nationalität, wohnhaft in L-4350 Esch-sur-Alzette, 6, rue Wurth-Paquet.

Diese Statuten werden unterzeichnet von:

F. Hintgen / R. Muller / Ch. Roulling / J. Schwirtz / Th. Schwirtz / J. Steimes / H. Wantz / J.-C. Wintersdorf  
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05176. – Reçu 476 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059293.3/005/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

### **PASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.490.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058490.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**ACL PROPERTY TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.106.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ACL HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 1st, 2005,

here represented by Mr. Stéphane Broussaud, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on July 1st, 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ACL PROPERTY TWO, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at two hundred and fifty thousand Euro (250,000.- EUR) represented by two thousand five hundred (2,500) shares having a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.



In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, ACL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the two thousand five hundred (2,500) shares of the Company and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of its assets and liabilities, known or unknown as per the date hereof.

This contribution is being made for a value of three million seven hundred and ninety-five thousand Euro (3,795,000.- EUR) out of which two hundred and fifty thousand Euro (250,000.- EUR) is affected to the share capital of the Company, the exceeding amount of three million five hundred and forty-five thousand Euro (3,545,000.- EUR) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of ACL HOLDINGS, S.à r.l. as per July 1, 2005.

It results from a certificate issued on July 1st, 2005 by the management of ACL HOLDINGS, S.à r.l. that:

- all assets and liabilities of ACL HOLDINGS, S.à r.l. are shown on the attached certified balance sheet as of July 1, 2005;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of ACL HOLDINGS, S.à r.l. per attached balance sheet as of July 1, 2005 is estimated to be EUR 6,990,000.-;

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to ACL PROPERTY ONE, S.à r.l. and to ACL PROPERTY TWO, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to ACL PROPERTY ONE, S.à r.l. and to ACL PROPERTY TWO, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2005.

#### *Estimate of costs*

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring the assets and liabilities from ACL HOLDINGS, S.à r.l., a company of a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Alain Heinz, director of company, born on 17th May 1968 in Forbach (France), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri,

- Géraldine Schmit, director of company, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ACL HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005,

ici représentée par Monsieur Stéphane Broussaud, employé privé, résidant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ACL PROPERTY TWO, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance

et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

ACL HOLDINGS, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à deux mille cinq cents (2.500) parts sociales et de les avoir entièrement libérées par un apport de ses actifs et passifs, connus ou inconnus en date de ce jour. Cet apport est fait pour une valeur de trois millions sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (3.795.000,- EUR), dont deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) sont crédités au compte capital de la Société et l'excédant de trois millions cinq cent quarante-cinq mille euros (3.545.000,- EUR) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de ACL HOLDINGS, S.à r.l. daté du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de ACL HOLDINGS, S.à r.l. en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005 que:

- tous les actifs et passifs de ACL HOLDINGS, S.à r.l. sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2005;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de ACL HOLDINGS, S.à r.l. selon le bilan intérimaire au 1<sup>er</sup> juillet 2005 est évaluée à EUR 6.990.000,-;

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à ACL PROPERTY ONE, S.à r.l. et à ACL PROPERTY TWO, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à ACL PROPERTY ONE, S.à r.l. et ACL PROPERTY TWO, S.à r.l. ont été accomplies par la soussignée.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

#### *Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport des actifs et passifs de ACL HOLDINGS, S.à r.l., une société d'un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à ...

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Madame Géraldine Schmit, administrateur de société, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Broussaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2005, vol. 432, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(060010.3/242/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

---

**GERFLOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.229.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERFLOR FINANCE S.A.

Signature

(058478.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**GERFLOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERFLOR FINANCE S.A.

Signature

(058476.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**C.C.A. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.847.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 juin 2005 que:

\* le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02981. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(058687.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MIMOSAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 101.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058867.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SIEWIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.492.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058492.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**S.P.P.F. (SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058493.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**FONDHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 99.527.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058494.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SODIMEI HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 45.162.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(058621.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SECOND MILLENNIUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058496.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**IBER-PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Frisange.  
R. C. Luxembourg B 85.486.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058498.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**FREILEITUNGSBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 62.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058499.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ECHOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».  
R. C. Luxembourg B 7.256.

Constituée sous la dénomination de TERRACOM S.A., le 13 avril 1966 par-devant feu M<sup>e</sup> Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C n° 67 du 28 mai 1966, modifiée en date du 15 juin 1978 par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 201 du 20 septembre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 novembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 116 du 20 décembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 81 du 2 avril 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 mars 1990, acte publié au Mémorial C n° 368 du 10 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 septembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 847 du 20 novembre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 405 du 7 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 juillet 2005.

Pour ECHOLUX S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(058686.3/1261/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**HELARB C.C.N., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 100.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(058469.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**HELARB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 100.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(058470.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**HELARB S.P.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 92.666.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(058471.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SHA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.639.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHA FINANCE S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 233 du 13 juillet 1990, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Metzler, en date du 27 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 350 du 27 septembre 1990, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Metzler, en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 726 du 5 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mars 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 32.639.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Annabelle Giovanardi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission d'un administrateur.
2. Décharge spéciale à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat du 1<sup>er</sup> juillet 2004 jusqu'à la date de sa démission.
3. Ajout à l'article 1<sup>er</sup> des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante:  
«Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.  
Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»
4. Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
5. Annulation de la totalité des 7.000 parts de fondateur.
6. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour accomplir les modalités en rapport avec la résolution qui précède et notamment aux fins d'annuler le registre des parts de fondateur.
7. Suppression de l'article 4 des statuts de la société relatif aux parts de fondateur et renumérotation subséquente des articles suivants des statuts.
8. Remplacement de la dernière phrase de l'ancien article 6 (nouvel article 5) des statuts par un paragraphe ayant la teneur suivante:  
«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»
9. Modification de l'ancien article 8 (nouvel article 7) des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.  
La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.  
La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»
10. Introduction d'un nouvel article 9 dans les statuts ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles suivants des statuts:  
«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»
11. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»  
De manière transitoire l'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et finira le 31 décembre 2005.
12. Remplacement des articles 11 et 12 des statuts par un nouvel article 11 ayant la teneur suivante:  
«L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.  
Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.  
L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.»
13. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale statutaire de la société pour la fixer au 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mai à 8.00 et pour la première fois en 2006 et modification subséquente de l'ancien article 13 (actuel article 12) des statuts.
14. Refonte complète des statuts.  
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Corluy, demeurant à B-2018 Anvers, Belgique 153, de ses fonctions d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 jusqu'à la date de sa démission.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter deux paragraphes à l'article premier des statuts, lesquels auront la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, troisième et quatrième alinéas.** Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société et de modifier, par conséquent, le dernier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, dernier alinéa.** La société aura une durée illimitée.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'annuler les sept mille (7.000) parts de fondateur.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les modalités en rapport avec la précédente résolution et notamment aux fins d'annuler le registre des parts de fondateur.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article quatre des statuts relatif aux parts de fondateur et de procéder à la renu-  
méro-  
tation subséquente des articles suivants des statuts.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de remplacer la dernière phrase de l'ancien article six (nouvel article cinq) des statuts par un pa-  
ra-  
graphe ayant la teneur suivante:

«**Art. 5, dernier alinéa.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'ancien article huit (nouvel article sept) des statuts, pour lui donner la teneur sui-  
van-  
te:

«**Art. 7.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la repré-  
sen-  
tation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres  
agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée gé-  
né-  
rale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective  
de deux administrateurs.»

*Dixième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un nouvel article neuf aux statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil  
d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Par dérogation, l'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2004 se terminera le 31 décembre 2005.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les articles onze et douze des statuts par un nouvel article onze ayant la teneur  
sui-  
vante:

«**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la  
société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront  
pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement  
connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.»

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale statutaire de la société pour la fixer au 1<sup>er</sup>  
jeudi du mois de mai à 8.00 heures et pour la première fois en 2006, et de modifier, par conséquent, l'ancien article  
treize (nouvel article douze) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre  
endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 8.00 heures. Si ce jour est  
férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Quatorzième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHA FINANCE S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million sept cent vingt-neuf mille euros (EUR 1.729.000,00), représenté par sept mille (7.000) actions de deux cent quarante-sept euros (EUR 247,00) chacune, entièrement libérées.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé d'un nombre minimum de trois membres, actionnaires ou non, le tout en conformité avec les dispositions légales en vigueur. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par suite de décès ou autrement, les administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement de l'administrateur manquant. Dans tel cas, l'administrateur nommé achèvera le terme de celui qu'il remplace.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Il se réunira aussi souvent que l'intérêt de la société l'exigera et au moins une fois par an.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 6.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 10.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 8.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Capuzzo, A. Giovanardi, I. Bressan, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, vol. 24CS, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

E. Schlessler.

(059427.3/227/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

#### **SHA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.639.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

E. Schlessler.

(059429.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

#### **LAMDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.845.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et Monsieur Eric Magrini, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Colm Smith et de Monsieur Bastiaan Schreuders. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour LAMDA INVESTMENTS S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00677. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058718.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**FDV VENTURE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 86.049.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of FDV VENTURE, a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 809 of 28 May 2002, whose articles have last been amended pursuant to a deed of the same notary on 28 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 885 of 2 September 2004 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 86.049 (the «Company»).

The meeting was declared open at 9.00 a.m. and was presided by Mr Tom Loesch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Rose-Marie Arcanger, lawyer, with professional address in Luxembourg.

Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To restate article 24 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company (the «Legal Reserve Amount»).

After the allocations to the Legal Reserve and prior to any other distributions, the general meeting of shareholders shall declare, from the remainder of the annual net profits as well as from any reserves available for distribution, including share premium and carried forward profits, an extraordinary dividend on the Class A shares (the «Extraordinary Dividend») until the aggregate amount of such Extraordinary Dividend declared by the general meeting of shareholders is equal to fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-).

After the allocations to the Legal Reserve and once the Extraordinary Dividend has been fully declared and paid, the general meeting of shareholders shall each year allocate from the remainder of the annual net profits as well as from any reserves available for distribution, including share premium and carried forward profits, to a special reserve (the «Special Reserve») such amount as is necessary to ensure that the Special Reserve shall represent an amount equal to the amount obtained by deducting the amount of the Extraordinary Dividend from the Aggregate Amount (the «Special Reserve Amount»), provided however (i) that the Special Reserve Amount may never be less than zero (0) and (ii) that, if the amount obtained by deducting the amount of the Extraordinary Dividend from the Aggregate Amount were negative, there is no obligation of allocation to the Special Reserve and no obligation of restitution of any or all of the Extraordinary Dividend does arise on behalf of the holders of Class A shares.

Without prejudice to the Extraordinary Dividend, no Special Reserve shall be constituted if the IRR on the Disposed Projects represents less than 20%.

The «Aggregate Amount» shall represent the aggregate amount of (i) 20% of the amount by which the Cash Flows from the Disposed Projects contribute to an IRR on the Disposed Projects of more than and including 20% but less than 24%, (ii) 35% of the amount by which the Cash Flows from the Disposed Projects contribute to an IRR on the Disposed Projects of more than and including 24% but less than 30% and (iii) 40% of the amount by which the Cash Flows from the Disposed Projects contribute to an IRR on the Disposed Projects of more than and including 30%.

Accordingly once all the Projects have become Disposed Projects, the Special Reserve Amount will be an amount calculated in accordance with the preceding sentence on the basis of the Cash Flows in respect of all such Projects.

The Special Reserve may be distributed as a dividend to holders of Class A shares, at the exclusion of the holders of Class B shares, (the «Special Reserve Distributions»). However it may not be so distributed until the later of (i) the third anniversary of the Company or (ii) the date on which all Projects have become Disposed Projects of the Company.

Each year, the shareholders meeting shall determine the Special Reserve Amount. The shareholders meeting shall allocate to the Special Reserve or reduce the Special Reserve in such manner that the Special Reserve amounts to the Special Reserve Amount. For purposes of any allocation to or reduction of the Special Reserve, the Special Reserve Amount required to be retained in the Special Reserve shall be reduced by the total amount of the Special Reserve Distribution.

After the allocations to the Special Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the holders of Class A shares and the holders of Class B shares, *pari passu* and *pro rata* their participation in the share capital, as dividend.

The general meeting of shareholders, by a shareholders' resolution adopted with the unanimous consent of all holders of Class A shares, may exceptionally resolve that for a given distribution year (i) no or only part of the Extraordinary Dividend is declared, (ii) no or only part of the required allocations to the Special Reserve is/are made and/or (iii) the Special Reserve is reduced below the required statutory level, so as to allow for an actual distribution to be made to

the holders of Class A and Class B shares *pari passu* and *pro rata* their participation in the share capital (the «Exceptional Distribution»). Such a resolution shall not thereafter prejudice (i) the right of the holders of the Class A shares to receive any distributions outstanding under the Extraordinary Dividend or (ii) the obligation to make any necessary allocations to the Special Reserve so as to raise the latter to its statutory level, each time out of amounts available for distribution in the following financial years.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions (notably as to the consent of the holders of Class A shares to the Exceptional Distribution, which may, however, be given in writing outside a formal meeting of shareholders), the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A shares and the holders of Class B shares, including advance payments of dividends out of the Special Reserve to holders of Class A shares. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.»

## 2. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company all shares of all classes are present or represented at the meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

IV. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolution:

### *First resolution*

The Meeting unanimously resolved to restate article 24 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company (the «Legal Reserve Amount»).

After the allocations to the Legal Reserve and prior to any other distributions, the general meeting of shareholders shall declare, from the remainder of the annual net profits as well as from any reserves available for distribution, including share premium and carried forward profits, an extraordinary dividend on the Class A shares (the «Extraordinary Dividend») until the aggregate amount of such Extraordinary Dividend declared by the general meeting of shareholders is equal to fifteen million Euro (EUR 15,000,000.-).

After the allocations to the Legal Reserve and once the Extraordinary Dividend has been fully declared and paid, the general meeting of shareholders shall each year allocate from the remainder of the annual net profits as well as from any reserves available for distribution, including share premium and carried forward profits, to a special reserve (the «Special Reserve») such amount as is necessary to ensure that the Special Reserve shall represent an amount equal to the amount obtained by deducting the amount of the Extraordinary Dividend from the Aggregate Amount (the «Special Reserve Amount»), provided however (i) that the Special Reserve Amount may never be less than zero (0) and (ii) that, if the amount obtained by deducting the amount of the Extraordinary Dividend from the Aggregate Amount were negative, there is no obligation of allocation to the Special Reserve and no obligation of restitution of any or all of the Extraordinary Dividend does arise on behalf of the holders of Class A shares.

Without prejudice to the Extraordinary Dividend, no Special Reserve shall be constituted if the IRR on the Disposed Projects represents less than 20%.

The «Aggregate Amount» shall represent the aggregate amount of (i) 20% of the amount by which the Cash Flows from the Disposed Projects contribute to an IRR on the Disposed Projects of more than and including 20% but less than 24%, (ii) 35% of the amount by which the Cash Flows from the Disposed Projects contribute to an IRR on the Disposed Projects of more than and including 24% but less than 30% and (iii) 40% of the amount by which the Cash Flows from the Disposed Projects contribute to an IRR on the Disposed Projects of more than and including 30%.

Accordingly once all the Projects have become Disposed Projects, the Special Reserve Amount will be an amount calculated in accordance with the preceding sentence on the basis of the Cash Flows in respect of all such Projects.

The Special Reserve may be distributed as a dividend to holders of Class A shares, at the exclusion of the holders of Class B shares, (the «Special Reserve Distributions»). However it may not be so distributed until the later of (i) the third anniversary of the Company or (ii) the date on which all Projects have become Disposed Projects of the Company.

Each year, the shareholders meeting shall determine the Special Reserve Amount. The shareholders meeting shall allocate to the Special Reserve or reduce the Special Reserve in such manner that the Special Reserve amounts to the Special Reserve Amount. For purposes of any allocation to or reduction of the Special Reserve, the Special Reserve Amount required to be retained in the Special Reserve shall be reduced by the total amount of the Special Reserve Distribution.

After the allocations to the Special Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the holders of Class A shares and the holders of Class B shares, *pari passu* and *pro rata* their participation in the share capital, as dividend.

The general meeting of shareholders, by a shareholders' resolution adopted with the unanimous consent of all holders of Class A shares, may exceptionally resolve that for a given distribution year (i) no or only part of the Extraordinary Dividend is declared, (ii) no or only part of the required allocations to the Special Reserve is/are made and/or (iii) the

Special Reserve is reduced below the required statutory level, so as to allow for an actual distribution to be made to the holders of Class A and Class B shares *pari passu* and *pro rata* their participation in the share capital (the «Exceptional Distribution»). Such a resolution shall not thereafter prejudice (i) the right of the holders of the Class A shares to receive any distributions outstanding under the Extraordinary Dividend or (ii) the obligation to make any necessary allocations to the Special Reserve so as to raise the latter to its statutory level, each time out of amounts available for distribution in the following financial years.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions (notably as to the consent of the holders of Class A shares to the Exceptional Distribution, which may, however, be given in writing outside a formal meeting of shareholders), the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A shares and the holders of Class B shares, including advance payments of dividends out of the Special Reserve to holders of Class A shares. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.»

The Meeting unanimously resolved that the new profit appropriation rules shall apply with immediate effect to all distributions decided on or after the date of this Meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FDV VENTURE, une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, le 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 809 du 28 mai 2002, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 885 du 2 septembre 2004 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 86.049 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures et est présidée par Maître Tom Loesch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Rose-Marie Arcanger, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Refonte de l'article 24 des Statuts comme suit:

«**Art. 24. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement pour la Réserve Légale cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social (le «Montant de la Réserve Légale»).

A la suite des prélèvements affectés à la Réserve Légale et avant toute autre distribution, l'assemblée générale déclarera un dividende extraordinaire sur les actions de Classe A, prélevé sur le solde des bénéfices annuels nets ainsi que sur toutes les réserves libres, y compris la prime d'émission et les bénéfices reportés (le «Dividende Extraordinaire»), jusqu'à ce que le montant total du Dividende Extraordinaire soit égal à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

A la suite des prélèvements affectés à la Réserve Légale et après que le Dividende Extraordinaire soit entièrement déclaré et payé, l'assemblée générale dotera chaque année à la réserve spéciale (la «Réserve Spéciale») par un prélèvement sur le solde des bénéfices annuels nets ainsi que sur toutes les réserves libres, y compris la prime d'émission et les bénéfices reportés, le montant nécessaire pour assurer que la Réserve Spéciale représente un montant égal au montant obtenu par la soustraction du montant du Dividende Extraordinaire du Montant Total (le «Montant de la Réserve Spéciale») à condition que (i) le Montant de la Réserve Spéciale ne soit jamais inférieur à zéro (0) et (ii) que dans le cas où le montant obtenu par la soustraction du montant du Dividende Extraordinaire du Montant Total était négatif, il n'y ait pas d'obligation de dotation à la Réserve Spéciale ni d'obligation de restitution de tout ou partie du Dividende Extraordinaire à la charge des détenteurs des actions de Classe A.

Sans qu'il soit porté préjudice au Dividende Extraordinaire, aucune Réserve Spéciale ne sera constituée si le TRI sur les Projets Vendus représente moins de 20%.

Le Montant Total représentera le montant total de (i) 20% du montant par lequel les Flux Financiers relatifs aux Projets Vendus contribuent à un TRI sur les Projets Vendus de plus de et inclus 20% mais moins de 24%, (ii) 35% du montant par lequel les Flux Financiers relatifs aux Projets Vendus contribuent à un TRI sur les Projets Vendus de plus de et inclus 24% mais moins de 30% et (iii) 40% du montant par lequel les Flux Financiers relatifs aux Projets Vendus contribuent à un TRI sur les Projets Vendus de plus de et inclus 30%.

Par conséquent une fois que tous les Projets sont devenus des Projets Vendus, le Montant de la Réserve sera un montant calculé en conformité avec l'alinéa précédent sur base des Flux Financiers relatifs à tous ces Projets.

La Réserve Spéciale peut être distribuée comme dividende aux actionnaires de Classe A, à l'exclusion des actionnaires de Classe B (les «Distributions de Réserve Spéciale»). Cependant cette réserve ne peut être distribuée avant que ne se produise le dernier des deux événements qui sont (i) le troisième anniversaire de la Société ou (ii) la date à laquelle tous les Projets sont devenus des Projets Vendus de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale détermine le Montant de la Réserve Spéciale. L'assemblée des actionnaires affectera à la Réserve Spéciale ou réduira la Réserve Spéciale en sorte que la Réserve Spéciale représente le Montant de la Réserve Spéciale. Pour les besoins d'une affectation à ou d'une réduction de la Réserve Spéciale, le Montant de la Réserve Spéciale requis à être affecté à la Réserve Spéciale sera réduit par le montant total des Distributions de Réserve Spéciale.

A la suite du prélèvement pour la Réserve Spéciale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de Classe B, pari passu et au pro rata de leur participation dans le capital social, comme dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, par une décision des actionnaires adoptée unanimement par les actionnaires de Classe A, peut exceptionnellement décider que pour une distribution annuelle spécifique, (i) aucune ou seulement une partie du Dividende Extraordinaire soit déclarée, (ii) aucune ou seulement une partie de l'affectation à la Réserve Spéciale soit faite et/ou (iii) la Réserve Spéciale soit réduite en-dessous du niveau statutaire requis, afin de permettre une distribution aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de Classe B, pari passu et au pro rata de leur participation dans le capital social (la «Distribution Exceptionnelle»). Cette décision ne doit pas préjudicier (i) le droit des actionnaires de Classe A de recevoir toutes les distributions restantes sous le Dividende Extraordinaire ou (ii) l'obligation de faire toute affectation nécessaire à la Réserve Spéciale pour l'augmenter au niveau statutaire, prélevés à chaque fois sur des montants disponibles pour une distribution lors des années sociales suivantes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de Classe B, y compris des acomptes sur dividendes de la Réserve Spéciale aux actionnaires de Classe A dans les conditions fixées par la loi et en se conformant aux dispositions qui précèdent (notamment, le consentement des actionnaires de Classe A à la Distribution Exceptionnelle, qui peut, cependant, être donné par écrit en dehors d'une assemblée des actionnaires formelle). Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

## 2. Divers

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur l'intégralité du capital social émis, toutes les actions de toutes les classes sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

IV. L'Assemblée après avoir dûment pris connaissance des propositions faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

### *Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de refondre l'article 24 de statuts comme suit:

**«Art. 24. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement pour la Réserve Légale cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social (le «Montant de la Réserve Légale»).

A la suite des prélèvements affectés à la Réserve Légale et avant toute autre distribution, l'assemblée générale déclarera un dividende extraordinaire sur les actions de Classe A, prélevé sur le solde des bénéfices annuels nets ainsi que sur toutes les réserves libres, y compris la prime d'émission et les bénéfices reportés (le «Dividende Extraordinaire»), jusqu'à ce que le montant total du Dividende Extraordinaire soit égal à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

A la suite des prélèvements affectés à la Réserve Légale et après que le Dividende Extraordinaire soit entièrement déclaré et payé, l'assemblée générale dotera chaque année à la réserve spéciale (la «Réserve Spéciale») par un prélèvement sur le solde des bénéfices annuels nets ainsi que sur toutes les réserves libres, y compris la prime d'émission et les bénéfices reportés, le montant nécessaire pour assurer que la Réserve Spéciale représente un montant égal au montant obtenu par la soustraction du montant du Dividende Extraordinaire du Montant Total (le «Montant de la Réserve Spéciale») à condition que (i) le Montant de la Réserve Spéciale ne soit jamais inférieur à zéro (0) et (ii) que dans le cas où le montant obtenu par la soustraction du montant du Dividende Extraordinaire du Montant Total était négatif, il n'y ait pas d'obligation de dotation à la Réserve Spéciale ni d'obligation de restitution de tout ou partie du Dividende Extraordinaire à la charge des détenteurs des actions de Classe A.

Sans qu'il soit porté préjudice au Dividende Extraordinaire, aucune Réserve Spéciale ne sera constituée si le TRI sur les Projets Vendus représente moins de 20%.

Le Montant Total représentera le montant total de (i) 20% du montant par lequel les Flux Financiers relatifs aux Projets Vendus contribuent à un TRI sur les Projets Vendus de plus de et inclus 20% mais moins de 24%, (ii) 35% du montant par lequel les Flux Financiers relatifs aux Projets Vendus contribuent à un TRI sur les Projets Vendus de plus de et inclus 24% mais moins de 30% et (iii) 40% du montant par lequel les Flux Financiers relatifs aux Projets Vendus contribuent à un TRI sur les Projets Vendus de plus de et inclus 30%.



Par conséquent une fois que tous les Projets sont devenus des Projets Vendus, le Montant de la Réserve sera un montant calculé en conformité avec l'alinéa précédent sur base des Flux Financiers relatifs à tous ces Projets.

La Réserve Spéciale peut être distribuée comme dividende aux actionnaires de Classe A, à l'exclusion des actionnaires de Classe B (les «Distributions de Réserve Spéciale»). Cependant cette réserve ne peut être distribuée avant que ne se produise le dernier des deux événements qui sont (i) le troisième anniversaire de la Société ou (ii) la date à laquelle tous les Projets sont devenus des Projets Vendus de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale détermine le Montant de la Réserve Spéciale. L'assemblée des actionnaires affectera à la Réserve Spéciale ou réduira la Réserve Spéciale en sorte que la Réserve Spéciale représente le Montant de la Réserve Spéciale. Pour les besoins d'une affectation à ou d'une réduction de la Réserve Spéciale, le Montant de la Réserve Spéciale requis à être affecté à la Réserve Spéciale sera réduit par le montant total des Distributions de Réserve Spéciale.

A la suite du prélèvement pour la Réserve Spéciale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de Classe B, pari passu et au pro rata de leur participation dans le capital social, comme dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, par une décision des actionnaires adoptée unanimement par les actionnaires de Classe A, peut exceptionnellement décider que pour une distribution annuelle spécifique, (i) aucune ou seulement une partie du Dividende Extraordinaire soit déclarée, (ii) aucune ou seulement une partie de l'affectation à la Réserve Spéciale soit faite et/ou (iii) la Réserve Spéciale soit réduite en-dessous du niveau statutaire requis, afin de permettre une distribution aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de Classe B, pari passu et au pro rata de leur participation dans le capital social (la «Distribution Exceptionnelle»). Cette décision ne doit pas préjudicier (i) le droit des actionnaires de Classe A de recevoir toutes les distributions restantes sous le Dividende Extraordinaire ou (ii) l'obligation de faire toute affectation nécessaire à la Réserve Spéciale pour l'augmenter au niveau statutaire, prélevés à chaque fois sur des montants disponibles pour une distribution lors des années sociales suivantes

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de Classe B, y compris des acomptes sur dividendes de la Réserve Spéciale aux actionnaires de Classe A dans les conditions fixées par la loi et en se conformant aux dispositions qui précèdent (notamment, le consentement des actionnaires de Classe A à la Distribution Exceptionnelle, qui peut, cependant, être donné par écrit en dehors d'une assemblée des actionnaires formelle). Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

L'Assemblée décide à l'unanimité que les nouvelles règles d'affectation du bénéfice s'appliqueront avec effet immédiat à toutes les distributions effectuées au ou après la date de la présente Assemblée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, R.-M. Arcanger, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 893, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059592.2/239/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

### **FDV VENTURE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 86.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059593.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

### **SOFIREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 15.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

W. Tacheny.

(058736.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**ONDA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.126.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058517.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ONDA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.126.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058514.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ONDA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.126.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058513.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ONDA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058511.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**COFINES, COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ESTEREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058519.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**PACIFIC OVERSEAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.930.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

(058501.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**RENTAINER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

(058504.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**DELTA-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 61.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

(058506.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 78.866.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 juin 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Bjorn Oste, Administrateur;
- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur;
- Monsieur Ake Ohlsson, Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A.  
B. Nasr  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058727.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**NABPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 100.549.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 21 juin 2005, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

*Pour NABPP, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00682. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058719.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 225.000,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.772.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 20 mai 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant B:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

*Pour AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00694. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058728.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**BRAGINVE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 34.870.

**EXTRAIT**

La société FIRST TRUST S.A., ayant son siège social 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société BRAGINVE S.A. avec effet au 31 mai 2005.

Ladite société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

CORPORATE MANAGEMENT CORP ayant son siège social, 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive PO Box 3175 Road Town Tortola British Virgin Islands, CORPORATE COUNSELORS LIMITED ayant son siège social, 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive P.O. Box 3175 Road Town Tortola British Virgin Islands et CORPORATE ADVISORY SERVICES LIMITED ayant son siège social, 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive P.O. Box 3175 Road Town Tortola British Virgin Islands ont donné leurs démissions de leurs postes d'administrateurs de la société BRAGINVE S.A. par lettres datées du 31 mai 2005.

Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg a donné sa démission de son poste de commissaire aux comptes de la société par lettre datée du 31 mai 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03240. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059762.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

---

**ROGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 83.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058521.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 77.581.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

Signature

(058522.3/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**REMICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(058524.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CALIFORNIA INTERNET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 17.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(058872.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CALIFORNIA INTERNET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 17.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(058869.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MOHACS CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.184.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2005 que:  
Sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- Serge M. Bitboul;
- Paul N. Worth;
- Francis N. Hoogewerf.

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- Richard Turner.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour HOOGEWERF & CIE

(Agent domiciliataire)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058536.3/634/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MOHACS CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour HOOGEWERF & CIE

(Agent domiciliataire)

Signature

(058510.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ROEBUCK PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 94.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059137.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ROEBUCK PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 94.398.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059134.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

59887

**MILLENIU CAPITAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 99.671.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2005 qu'a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Emmanuele Bozzone, démissionnaire:

\* Monsieur Franco Broccardi, comptable, demeurant à I-Milan.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera tenue en 2009.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01410. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058696.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MILLENIU CAPITAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 99.671.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(058694.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MILLENIU CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.321.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2005 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'Administrateur de la société:

\* Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

\* Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

- A été élu aux fonctions d'Administrateur de la société:

\* Monsieur Franco Broccardi, comptable, demeurant à I-Milan.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

\* KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2010.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01413. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058697.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MILLENIU CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.321.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(058699.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**J. VAN BRED A BEHEERSFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.971.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2005*

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité des voix:

1. L'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlo Henriksen,
- Monsieur Eddy Verlodt,
- Monsieur Steven Snoeckx,
- Monsieur Serge Cammaert.

2. L'assemblée a renouvelé le mandat de la société DELOITTE S.A., comme réviseur d'entreprises de la Société. Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03033. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059077.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**J. VAN BRED A BEHEERSFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.971.

Le bilan au 31 mars 2005 enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(059093.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(058526.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**SOCKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 29.885.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 novembre 2004*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante: 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01486. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058601.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.



**FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.011.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004 que:

\* L'Assemblée a nommé les personnes suivantes administrateurs pour une durée de un an, venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- Monsieur Christian van Hauwaert,
- N.V. GECITRA N.V.,
- DELAF C.A.

\* L'Assemblée a nommé Commissaire aux Comptes pour la même période:

- BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A.

Pour copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059085.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(059091.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.872.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2005*

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité des voix:

1. L'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlo Henriksen,
- Monsieur Eddy Verlodt,
- Monsieur Philippe Havaux,
- Monsieur Serge Cammaert.

2. L'assemblée a renouvelé le mandat de la société DELOITTE S.A., comme réviseur d'entreprises de la Société. Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059080.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.872.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(059096.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 30.188.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2005 que:  
L'assemblée a renommé les personnes suivantes au poste d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2009:

- Monsieur Serge Cammaert,
- Monsieur Dominique Ransquin,
- FIDELIN S.A.H.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059089.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 30.188.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(059092.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 15 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 95.217.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

Director / Director

(058529.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 19 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 95.220.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

Director / Director

(058533.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 17 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 95.243.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

Director / Director

(058538.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 18 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 95.219.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

*Director / Director*

(058542.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**GazInvest LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 94.791.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

*Director / Director*

(058605.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CAMBER 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 96.796.

—  
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. de Rycke / R. Caspers

*Director / Director*

(058606.3/1463/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**INTER BEST CAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 juillet 2005.

*Pour INTER BEST CAR S.A.*

D. Becker

*Administrateur-Délégué*

(058757.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SWEELINCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 36.869.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(058791.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8126 Bridel, 1, rue Guillaume Stolz.  
R. C. Luxembourg B 92.350.

Suite à la décision collective ordinaire du 29 juin 2005, le siège social de la société est transféré du 1, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel au 101, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BUSINESS DEVELOPMENT GROUP, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058744.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**AEQUITAS EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.771.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 20 mai 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant B:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour *AEQUITAS EUROPE 2, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058758.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**INDUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 59.679.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(058783.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**REGULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.00,-.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.  
R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour *REGULUX, S.à r.l.*

F. A. Gillen

Gérant

(058787.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**ARELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 89.183.

—

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 20 juin 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

*Pour ARELA, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00715. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058762.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**CENTURION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.303.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(058796.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 44.368.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(058801.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.600.000.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 102.130.

## EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 15 juin 2005, les associés de la Société ont:  
nommé DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises des comptes annuels de la Société relatifs à l'année fiscale qui se terminera le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l.*

W. Zettel

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03071. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058823.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

59894

**PAMINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 81.500.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058802.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**KOLISSANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 83.323.

—  
L'annexe au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01871, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058807.3/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 66.630.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01858, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058809.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**VINALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 86.583.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01851, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058812.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**LANTHEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 86.584.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01845, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058815.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**MEGA ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 65.297.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058816.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.579,32.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature.

(058995.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.579,32.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature.

(058996.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.579,32.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature.

(058997.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.579,32.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature.

(058999.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**INTERNATIONAL OMNIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.110.

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL OMNIA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.110, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 22 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent cinquante (350) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 2 des statuts quant à l'objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de l'article 2 des statuts quant à l'objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.



Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.  
Enregistré à Mersch, le 25 mars 2005, vol. 431, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(060134.3/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

---

**INTERNATIONAL OMNIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(060135.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

---

**ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 674.700.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 91.938.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2005:

- d'accepter la démission de M. Luca Velussi, comme administrateur de la Société, avec effet au 28 juin 2005;
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet au 28 juin 2005, M. John Muse, Private Equity Executive, né le 24 février 1951 à Fort Worth, Texas, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle HICKS, MUSE, TATE & FURST INCORPORATED, 200 Crescent Court, Suite 160, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis, comme administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTER CITY CABLE HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058821.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---

**KPI RESIDENTIAL PROPERTY 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 109.132.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second of June.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to a deed drawn up on 13 April 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial.

The appearer for the above is here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal dated in June 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name KPI RESIDENTIAL PROPERTY 4, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of

August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

## 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

## 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
  - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
  - to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
  - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

## 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital, Shares

### 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

### 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

### Chapter III.- Management

#### 8. Management

8.1 The Company shall be managed by one manager (the «Sole Manager») or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»).

8.2 The Sole Manager and the Manager need not be Shareholder. The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken either by the Sole Manager, or collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager or to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### 10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

#### 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 In case of the Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than 50% of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than 50% of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### Chapter IV.- General meeting of Shareholders

#### 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

### Chapter V.- Business year

#### 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Distribution right of shares**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

### **Chapter VI. - Liquidation**

#### **16. Causes of dissolution**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### **17. Liquidation**

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Chapter VII. - Applicable Law**

#### **18. Applicable Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30 June 2005.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. .... 250 shares

Total: two hundred and fifty Shares ..... 250 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 85 le 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 avril 2005, non encore publié au Mémorial.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

#### 1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RESIDENTIAL PROPERTY 4, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### 3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous

les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

#### **4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital, Parts**

#### **5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

#### **6. Indivisibilité des Parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **7. Transfert des Parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

### **Titre II.- Gérance**

#### **8. Gérance**

8.1 La Société sera administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Gérant»).

8.2 Le Gérant Unique ou le Gérant n'est pas obligatoirement un Associé. Le Gérant Unique et le Gérant pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant la majorité des votes.

8.3 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise, soit par le Gérant Unique, soit collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique ou à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

#### **9. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **10. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

#### **11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **12. Réunion du Conseil de Gérance**

12.1 En cas de Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des Associés**

##### **13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **16. Causes de dissolution**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

##### **17. Liquidation**

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

##### **18. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2005.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. . . . . . 250 parts sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales . . . . . 250 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant Unique pour une période indéterminée:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol.24CS, fol. 76, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

*J. Elvinger.*

(060206.3/211/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

---

#### **WEST EL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.826.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire*

##### *Décision du 10 juin 2005*

«Il résulte des résolutions de l'associé unique de la S.à r.l. WEST EL, Monsieur Nicolas Villeneuve:

- De la nomination avec effet immédiat à la gérance de la société de Monsieur Nicolas Villeneuve, en remplacement de Monsieur Frank Amouyal démissionnaire;

- Du transfert du siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.»

Fait à Luxembourg le 10 juin 2005.

*Signatures.*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01876. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058834.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

---